



PROVINCIAL	X
Revenus de retraite transférés par votre conjoint	
Déductions : régimes de pension agréés; REER ou RPAC/RVER; montant transféré au conjoint, à un RPA, à un REER, à un FERR, à un RPAC/RVER ou une rente; montant inclus dans le revenu; cotisations inutilisées; perte de valeur de placement	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite	
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région	
Crédit d'impôt à l'égard des frais engagés par un aîné pour un séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle	
Crédit d'impôt pour frais médicaux	
Crédit d'impôt pour solidarité	
Crédit d'impôt pour prolongation de carrière	
Crédits transférés d'un conjoint à l'autre	
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	
Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail	
Crédit d'impôt pour soutien aux aînés	
Crédit d'impôt pour personne aidante	
Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie	
Crédit d'impôt pour activités des aînés	
Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales	
Compensation financière pour maintien à domicile	

FÉDÉRAL	X
Déductions : régimes de pension agréés, REER, montant de pension fractionné, etc.	
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	
Montant en raison de l'âge	
Montant pour époux ou conjoint de fait	
Montant pour une personne à charge admissible	
Montant pour revenu de pension	
Montant pour personnes handicapées (pour vous même ou transféré d'une personne à charge)	
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait	
Montant canadien pour emploi	
Crédit canadien pour aidant naturel	
Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)	
Crédits d'impôt pour frais médicaux	
Crédit d'impôt pour accessibilité domiciliaire	
Allocation canadienne pour les travailleurs	

À L'AIDE!

Si vous n'êtes pas certain de profiter de tous les avantages fiscaux auxquels vous avez droit, il est conseillé de consulter un professionnel ou encore de faire appel, si vous y êtes admissible, au Service d'aide en impôt Programme des bénévoles, offert gratuitement par des centaines d'organismes communautaires.

Informez-vous auprès du Centre d'action bénévole ou de l'ACEF le plus près.

Cette liste est non exhaustive. Mise à jour : Janvier 2022.